

<https://clx.asso.fr/spip/?Reunion-du-22-10-2009>



Réunion du 22/10/2009

- L'Association - Nos actions - 2009 : Logiciels Libres en Mairies - Comptes-rendus de réunions -



Date de mise en ligne : jeudi 22 octobre 2009

Date de parution : 22 octobre 2009

Copyright © Club LinuX Nord-Pas de Calais - Tous droits réservés

Présents

- Maurice De Boscheer : CDG59
- Jean-Yves Jeannas : CLX
- Olivier Duquesne : CLX

Contenu du projet

Lettre de présentation Mairie-Libre

La lettre est adressée à Monsieur ou Madame le Maire de ...

Il s'agit d'une présentation générale des logiciels libres, réalisée par CLX. Elle est volontairement généraliste, voire orientée petites-écoles. En conclusion elle présente la clé USB, son mode de distribution lors d'une rencontre complémentaire. On y trouve les sites internet du projet et des associations.

Elle contient les logos de AMN/CLX/CDG59/Conseil Régional/Créatic/Union Européenne. L'ordre est à définir ultérieurement, jugé peu important pour le moment.

Le CDG rédige deux trois phrases pour justifier de son implication dans le monde du logiciel libre, l'historique, les formations, etc.

On peut s'y mettre dès maintenant. Nous saurons la semaine prochaine les délais à respecter lorsque CLX aura recontacté l'AMN.

Le kit Mairie-Libre / La fiche guide

Celui-ci sera présenté par les ambassadeurs du libre. Il contiendra :

- un annuaire des partenaires : plaquettes de présentation de CLX, CDG, AMN. Le CDG insiste sur la partie accompagnement dans l'administration électronique. CLX ne peut proposer qu'un accompagnement via nos listes de diffusions ou éventuellement à l'UFJ. CLX n'est composé que de bénévoles !
- un annuaire des logiciels libres classés par besoin. Seront mis en avant ceux où l'expertise CDG est présente mais les autres aussi. Nous voulons la pluralité. Prévoir éventuellement un champs "conférence prévue".
- un annuaire des sociétés de services classées par compétences. Il contiendra les champs suivants : NOM de la SSSL / coordonnées / Contact / Compétences

Sa rédaction suit naturellement la réalisation de la lettre mais peut-être réalisée après.

Programme de conférences

Ce point est à compléter auprès de Serge Martin. C'est l'AMN qui pilote ce point. C'est elle qui défraye les intervenants. Nous n'en connaissons pas encore le contenu mais il reste à définir afin de savoir si celui-ci intègre la fiche-guide, s'il est annoncé dans la lettre de présentation.

Web de pilotage Mairies-Libres

- un annuaire des mairies contactées : Commune / Contactée OUI-NON / Réponse / Nom de la personne rencontrée / Ses coordonnées / "Mise en carte"
- un annuaire des logiciels libres classés par besoin. Seront mis en avant ceux où l'expertise CDG est présente mais les autres aussi. Nous voulons la pluralité. Prévoir éventuellement un champs "conférence prévue".
- un annuaire des sociétés de services classées par compétences. Il contiendra les champs suivants : NOM de la SSL / coordonnées / Contact / Compétences : prévoir un formulaire électronique à envoyer à ces SSL pour qu'elles modifient/ajoutent éventuellement.

Ce site est à prévoir rapidement vu qu'il sera mentionné sur la lettre de présentation.

Clé USB

La clé USB sera diffusée uniquement lors de la visite aux élus. Elle sera tirée dans un premier jet à hauteur de 500 exemplaires. C'est le CDG qui se charge de la duplication. Nous attendons confirmation du logo CLX sur la clé. Il y aura un stock de routine pour les personnes intéressées, les salons, etc ... CLX aura quelques exemplaires pour le développement. La capacité est de 2 Go.

Il est convenu qu'il y aura deux sortes de clés :

- dans la majorité des cas : une clé compilation de logiciels libres pour Windows avec un serveur web contenant des archives des sites partenaires.
- en plus petite quantité, pour des demo, une distribution linux.

Les délais de livraison sont large : la clé USB intègrera le kit mairie-libre. La version distribution Linux n'est pas attendue.

Divers

Le CDG est connu de toutes les mairies, surtout des petites. Les communes de moins de 350 employés sont obligées de côtoier au CDG. En gros, toutes les communes sont membres du CDG sauf les 19 plus grosses qui ont les moyens de tout faire elles-mêmes.

Pour l'instant le projet se limite au Nord car notre contact est l'Association des Maires du Nord. Peut-être nous tournerons nous ensuite vers le Pas-de-Calais. Notons que Creativ est une émanation commune du CDG59 et du CDG62. Il faudra alors contacter l'Association des Maires du Pas-de-Calais.

La semaine prochaine, le CDG rencontre l'AMN.

En parallèle, le CLX contacte également l'AMN.

CLX rédige un document écrit formalisant les présents accords ci-dessus à destination du CDG.